des caisses régionales professionnelles, administrées par les patrons et les ouvriers. C'est ainsi qu'on apprendra enfin, aux hommes, à se connaître et à s'aimer. On évitera les tristes événements qui ont ensanglanté notre pays. (Vifs applaudissements). Les caisses recevront, en outre, des dons et des legs, que l'Etat ne recevra jamais. Elles seront une école d'épargne, de prévoyance et un instrument de paix sociale. (Vifs applaudissements).

La suite de la discussion est renvoyée à demain mardi. La séance est levée à six heures.

LES ASSOCIATIONS AU SÉNAT

L'article 6. — Le droit pour les associations, de posséder. — Un amendement de M. de Lamarzelle : La personnalité civile. — L'article 7. — La dissolution. — Un amendement de M. Bérenger.

Paris, 17 juin. — La séance du Sénat est ouverte à deux heures cinq, sous la présidence de M. Fallières.

Le Sénat reprend la discussion de la loi sur les Associations. On met en discussion l'article 6, ainsi conçu :

« Toute Association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer, en dehors des subventions de l'Etat, des départements et des communes :

1° Les cotisations de ses membres ou les sommes au moyen desquelles ces cotisations ont été rédimées, ces sommes ne pouvant être supérieures à cinq cents francs (500 fr.) ;

2° Le local destiné à l'administration de l'Association et à la réunion de ses membres ;

3° Les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle se propose.

M. de Lamarzelle soutient l'amendement suivant :

« Toute Association qui a fait les déclarations prévues par l'article 5 a, de plein droit, la personnalité civile. »

L'orateur estime que la possession de biens matériels est nécessaire à l'accomplissement même du but que se propose une Association, fût-elle exclusivement morale et n'eût-elle en vue aucun profit. En conséquence, il faut accorder aux Associations la plénitude des capacités juridiques attachées à la possession de la personnalité civile.

M. Vallé, puis M. Waldeck Rousseau, en quelques mots, combattent l'amendement.

L'amendement est repoussé par 222 voix contre 28.

D'autres amendements sont également rejetés, puis l'article 6 est adopté.

L'article 7 est mis en délibération. Il est ainsi conçu :

« En cas de nullité prévue par l'article 3, la dissolution de l'Association sera prononcée par le Tribunal civil soit à la requête de tout intéressé, soit à la diligence du ministère public.

« En cas de nullité prévue par l'article 3, la dissolution-dissolution pourra être prononcée à la requête de tout intéressé ou du ministère public. »

M. Bérenger propose la rédaction suivante : « En cas de nullité prévue par l'article 3, le changement, sans déclaration nouvelle, de l'objet de l'Association, d'infraction aux dispositions des articles 5, 6 et 11, ou de participation de l'Association à des actes délictueux, ayant entraîné la condamnation d'un ou de plusieurs de ses membres, la dissolution sera prononcée par le Tribunal civil, soit à la requête de l'intéressé, ou à la diligence du ministère public. »

M. Bérenger prédit que, si l'article 7 n'est pas complété, on verra le territoire se couvrir d'associations qui entreprendront le bouleversement social. Demain, dit-il, les clubs vont pouvoir se rouvrir. On punira, direz-vous, le membre du club qui aura commis des désordres. Ce sera insuffisant. Ce qu'il faudrait ce serait fermer le club lui-même. Il y a là des périls plus graves que ceux que peuvent présenter les congrégations religieuses. (Applaudissements).

M. le Rapporteur. — Si l'association fait des actes dépassant les limites de sa capacité, le Tribunal prononcera la dissolution. Pour cette raison la Commission demande le rejet de l'amendement.

Par 130 voix contre 81, l'amendement de M. Bérenger est repoussé. L'article 7 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain à deux heures. La séance est levée à 6 heures 50.

LE COMMERCE DE LA FRANCE
pendant le mois de Mai

D'après les chiffres officiels, les importations en France du 1er janvier au 31 mai dernier, se sont élevées à deux milliards 59.857.000 fr., contre 2.126.074.000 fr. pendant la même période de 1900, et les exportations à 1 milliard 759.306.000 francs contre 1.704.122.000 fr. Les importations du 1er janvier au 31 mai dernier sont donc supérieures aux exportations de 290.551.000 francs.

Ces chiffres se décomposent comme suit, comparativement à ceux de 1900 :

Importations	1901	1900
	Francs	Francs
Objets d'alimentation	304.040.000	321.725.000
Matières nécessaires à l'industrie	1.404.494.000	1.443.457.000
Objets fabriqués	351.323.000	360.892.000
Totaux	2.059.857.000	2.126.074.000

Exportations	Francs	Francs
Objets d'alimentation	331.319.000	305.875.000
Matières nécessaires à l'industrie	431.639.000	467.814.000
Objets fabriqués	892.423.000	837.459.000
Colis postaux	103.925.000	92.976.000
Totaux	1.759.306.000	1.704.122.000

Au chapitre des importations, la diminution de 17 millions 685.000 francs pour les objets d'alimentation et celle de 29.569.000 francs pour les objets fabriqués ne peuvent qu'être vues d'un œil favorable puisqu'elles prouvent que notre production tend à suffire de plus en plus à nos besoins de consommation et que, d'autre part, notre industrie a pu lutter plus avantageusement contre la concurrence étrangère pour les objets fabriqués. L'importation des matières premières accuse une diminution de près de 39 millions, ce qui accuserait un manque d'activité dans l'industrie : il est vrai que nous trouvons une sorte de compensation par une moins-value de 36 millions et quart à la sortie.

En ce qui concerne les exportations, l'augmentation de tous les chapitres — celui des matières nécessaires à l'industrie excepté — est l'indice de résultats satisfaisants, comparativement à ceux obtenus pendant les cinq premiers mois de l'an dernier. On remarquera, en effet, qu'en dehors de l'augmentation des exportations d'objets d'alimentation, les objets fabriqués donnent une plus-value de 54.964.000 fr., alors que pour les quatre premiers mois, elle était déjà de 41.835.000 francs. Si l'on ajoute l'augmentation de 10.949.000 francs pour colis postaux qui, vraisemblablement, rentrent pour la majeure partie dans la catégorie des objets fabriqués, on a, de ce côté, une augmentation totale de 65.913.000 francs.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE
LE COMBAT DE WILMANSRUST

Désastre anglais. La rébellion augmente au Cap

Londres, 17 juin. — La localité désignée sous le nom de Wilmansrust, où un détachement anglais de 250 hommes a été anéanti par les Boers, se trouve exactement à l'est de Prétoria et presque sur la ligne de Lourenço-Marquès, au sud de Middelburg. Il est probable que la petite garnison qui s'est laissé ainsi surprendre était chargée de protéger la voie de chemin de fer en cet endroit.

On croit que c'est un commando de l'armée de Botha qui a remporté ce nouveau et brillant succès, mais jusqu'à présent le War Office ne communique aucun détail. On manifeste ce matin une certaine crainte que les premiers renseignements ne soient pas complets et que le désastre soit plus sérieux encore que ne l'avoue lord Kitchener.

Jusqu'à présent, le général French, sur lequel on comptait beaucoup, pour réduire les commandos qui opèrent au Cap, n'a pas fait parler de lui. Bien plus, on mande de Norvals Pont au *Daily Mail*, le 15 juin que le nombre des Boers et des colons révoltés continue à augmenter dans ce district.

D'autre part, une dépêche de Craddock, presque au centre de la colonie, annonce que le commando Malan continue à piller à son aise toutes les fermes du district.

FAITS DIVERS

Grave accident de chemin de fer

Villers-Cotterets, 17 juin. — Un curieux et grave accident est arrivé hier matin, sur la ligne de Soissons, à quelques kilomètres de la gare de Villers-Cotterets.

Le rapide parti de Paris à neuf heures 15, venait défrancher la gare de Fleury, quand l'une des bielles de la machine se rompit soudain. La tige d'acier pénétra avec violence dans la chaudière de la locomotive ; les tubulaires furent crevés et des jets de vapeur inondèrent le chauffeur et le mécanicien qui furent très grièvement brûlés.

Tous deux ont été transportés à l'hôpital de Villers-Cotterets. On assure que l'un des blessés a succombé dans la soirée.

Les voyageurs du rapide ont ressenti une forte secousse par suite de l'arrêt brusque des wagons, mais aucun d'eux n'a souffert de l'accident.

Suicide d'un professeur

Perpignan, 17 juin. — M. Jules Grisot, âgé de 67 ans, professeur honoraire, ancien professeur de lettres au lycée Charlemagne, examinateur à Paris, qui souffrait depuis plusieurs années d'une tumeur à l'oreille, s'est suicidé dans un accès de fièvre chaude en se jetant par une fenêtre du deuxième étage de sa maison. La mort a été instantanée.

La mort d'un écarteur
Aux arènes de Caudéran. — Fatale obstination

Bordeaux, 17 juin. — Hier après-midi avaient lieu, aux arènes de Caudéran, des courses landaises.

A la sortie de cinq vaches, au moment où on les poussait au toril, M. Charles Lalanne, quarante-sept ans, boulanger, fils du légendaire écarteur Jean Chicay, voulut, malgré la défense des écarteurs, faire un écart. Mal lui en prit, car il fut bousculé par la vache, qui lui enfonça une corne dans la région de l'artère fémorale. Il tomba baigné dans son sang.

Malgré les soins qui lui furent prodigués, il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Quatre personnes blessées par un auto

Paris, 17 juin. — Hier soir, vers onze heures, un automobile a culbuté, à la sortie du pont de Bezons, une voiture dans laquelle se trouvaient trois personnes : M. Duvivier et deux dames.

La voiture a été projetée dans le fossé de la route et les voyageurs ont été assez sérieusement contusionnés ; le cheval a été blessé et le véhicule réduit en miettes.

Le chauffeur, sans s'inquiéter de ses victimes, continua sa route et, à quelque distance de là, se retournant pour voir si on le poursuivait, il n'aperçut pas un piéton, qui n'avait pas eu le temps de se garer, et l'écrasa.

Cette quatrième victime a été relevée sans connaissance par des cyclistes et transportée à Bezons.

Le volcan dans les Hautes-Alpes

On connaît l'apparition d'un volcan près de Gap. Depuis lors on avait prétendu que c'étaient de simples éboulements. Les pierres qui tombent du sommet inabordable de la montagne sont toutes de format identique et semblent avoir éprouvé l'action d'un feu intérieur.

Le sommet de la roche est, d'ailleurs, entièrement brûlé. On s'arrête maintenant à une double hypothèse. On croit que la foudre a dû tomber sur un réservoir intérieur contenant du pétrole, car la présence de sources de pétrole n'est pas rare dans la région.

On peut croire aussi à un gisement de charbon qui se consumerait lentement. Les gens du pays sont frappés de terreur superstitieuse mais il n'y a pas moyen d'atteindre au sommet de l'éruption parce que la montagne est à pic.

Vingt personnes mortes dans les flammes

Londres, 17 juin. — On mande de Saint-Pétersbourg au *Daily Telegraph* que dans l'incendie des chantiers de construction de l'île de Galcere, près de Saint-Pétersbourg, appartenant au gouvernement, vingt ouvriers ont péri au milieu des flammes. Le sinistre est attribué à des grévistes, car dans ces chantiers, comme dans les docks de la Baltique, les ouvriers étaient en grève depuis plusieurs jours.

Quintuple noyade

Korsor, 17 juin. — Hier soir six jeunes gens se rendaient en barque à voile au port de Korsor. La barque ayant chaviré, cinq jeunes gens ont été noyés ; un seul a pu être sauvé.

Un vol à la banque de Hong-Kong

Communiqué par l'agence Laffan :

Le correspondant à Colombo du *Daily Express* rapporte qu'un vol de 250.000 dollars a eu lieu au préjudice de la succursale de la banque de Hong-Kong à Singapour, mais que grâce à l'aide du consul français à Colombo on a retrouvé la somme sur le paquebot français l'*Indus*. Les voleurs avaient pris toutes leurs dispositions pour faire transporter leur butin à Pondichéry.

LES OUVRIERS D'ART

Liste des jeunes gens qui ont droit à la dispense :

Classe 1900. — Victor Bergot, Désiré Bonnier, Paul Carpentier, Louis Jonequiert, 49 points. — César Chérigier, Hippolyte Feron, Arthur Huyghe, Arthur Ladon, Gaston Raieter, 48 points. — Fernand Buret, Maurice Hennion, Gustave Langnebieu, 47 points. — Emile Bachelet, Fernand Divry, Clotaire Hazebroucq, 46 points. — Jean-Marie Baltus, Jules Chevalier, Fernand Chégard, Joseph Delattre, Auguste Dubois, Auguste Duthoit, Fernand Herlin, Alfred Lepers, Louis Marouzé, Louis Willems, 45 points. — Edouard Chimet, Georges Crapez, Louis Fiévet, Henri Lefebvre, Aimé Molle, 44 points. — Hector Catelotte, 43 points. — Adrien Schlater, 42 points. — André Gautier, 41 points. — Louis Raoult, 40 points. — Lucien Banery, 39 points. — Charles Durosier, Cyrille Pattein, Maurice Swartvaegher, 38 points.

Candidats à l'engagement. — Pierre Bonzelle, Edouard Cyffers, Jean Drubay, Robert Leniaux, Charles Marlière, Emile Nicolay, 50 points. — Edmond Beaucamp, Léon Bruyère, Victor Herman, Jules Leclercq, Léon Wicart, 49 points. — Désiré Buirette, Maeght, Abel Pavot, Gustave Vindevogel, 48 points. — Martial Caulier, Louis Delodieque, Victor Halut, Edmond Lardemois, Auguste Leclercq, Jules Maes, Fernand Rombeau, Charles Rouzé, Charles Sautieux, 47 points. — Alfred Anssens, Armand Boutemy, Louis Crombé, Jean-Baptiste Desailly, Edmond Dhooge, Jean-Baptiste Goube, Jules Lesnes, François Margerin, Alexandre Messager, Alphonse Raquet, Paul Surmont, Paul Vallaeys, 46 points. — Louis Bécindier, Victor Bean, Victor Burgain, Charles Comer, Gustave Defacq, Edouard Dejonckère, Charles Denoyelle, Jean Dubrulle, Charles Duflot, Maurice Dumont, Fernand Duponchel, Charles Duthoo, Joseph Durinage, Jules Flipo, André Heyndrickx, Léon Leduc, César Lestudiez, Gustave Meurisse, Louis Montagne, Charles Nonnez, Eugène Tiberghien, Léon Vandevelde, 45 points. — Louis Agache, Edouard Baillieu, Théodore Bleuzet, Pierre Bloudet, Louis Carlier, Adolphe Contelier, Emile Delannoy, Pierre Delbecq, Hippolyte Delcroix, Emile Desmarescaux, Jules Dhennin, Clément Dhoop, Paul Dièry, Auguste Druez, Edouard Fino, Gaston Gadenne, Léon Gallo, Alphonse Joffrin, Charles Labbé, Georges Lefebvre, Paul Laurent, Jules Marigman, Léon Matthys, Alexandre Perot, Jean-Baptiste Selosse, Henri Six, Charles Tiberghien, Fernand Waquet, Stéphane Wibaux, Victor Wicart, 44 points. — Victor Briache, Charles Dphois, Emile Fourez, Edmond Fatur, Edmond Messelin, 43 points. — Amédée Béguin, Gaston Menet, 41 points.

LES EMPRUNTS
DE ROUBAIX ET DE TOURCOING

On a vu plus haut que la Chambre, dans sa séance de lundi, 17 juin, a autorisé les villes de Roubaix et de Tourcoing à effectuer des emprunts. Voici le texte du rapport qui avait été fait, par M. Jules Duvau, au nom de la 20e commission d'intérêt local chargée d'examiner le projet de loi tendant à autoriser les villes de Roubaix et de Tourcoing (Nord) à emprunter respectivement des sommes de 840.000 et 360.000 francs, — par M. Jules Duvau, député.

« Messieurs, — la vingtième Commission d'intérêt local a examiné le projet de loi concernant les villes de Roubaix et de Tourcoing (Nord). Elle en adopte les motifs et elle prie la Chambre de bien vouloir sanctionner par son vote les dispositions de ce projet de loi dans les termes où il a été présenté par le Gouvernement dans la séance du 6 juin 1901. »

De tout on se lasse bientôt,
Hormis du savon du Congo.

Chronique Locale

ROUBAIX

M. Ribot à Roubaix. — Sous ce titre le *Journal des Débats* publie l'article que voici :

« Nous avons rendu compte hier de ce qui nous était déjà connu du banquet de Roubaix et des discours que M. Motte, député de l'arrondissement, et M. Thierry, député de Marseille, y avaient prononcé. Le Nord et le Midi se sont rencontrés dans l'expression des mêmes principes politiques et économiques, malheureusement aussi des mêmes craintes. Le discours de M. Ribot, qui a terminé la soirée, ne nous est parvenu qu'aujourd'hui, et encore par courts fragments et dans un résumé très succinct, assez toutefois, pour nous rendre compte de l'importance de la manifestation. Le banquet avait été organisé par l'Union sociale et patriotique. M. Motte, voulant laisser le champ libre aux autres orateurs, n'a usé de la parole que pour rappeler à grands traits sa carrière publique, comme conseiller municipal, puis conseiller général, puis député. Il a affirmé être resté, en toutes circonstances, républicain de bon aloi et serviteur fidèle de la démocratie : c'est une justice que lui rendent tous ceux qui le connaissent. Il a critiqué les taxes de remplacement votées par la municipalité actuelle, en affirmant qu'elles auraient une douloureuse répercussion dans l'industrie de Roubaix. Les faits commencent déjà à lui donner raison.

» Quant à M. Thierry, il avait une éloquente leçon de choses à produire devant ses auditeurs en leur montrant, par ce qui s'est passé à Marseille, le danger d'une grève mal conçue et mal conduite, sous l'inspiration d'une municipalité radicale et socialiste. Nous ne remettrons pas sous les yeux de nos lecteurs des chiffres que nous avons déjà publiés hier : ils prouvent avec évidence que nos voisins et nos rivaux ont eu très rapidement et très habilement profiter du mal que nous nous sommes faits à nous-mêmes. Ce n'est pas à eux que nous le reprocherons, — ils étaient dans leur droit et dans leur rôle, — mais bien aux Français aveugles et imprudents qui les ont si bien servis. L'expérience a coûté cher à Marseille : puisse-t-elle du moins être méditée et comprise ailleurs et notamment dans nos villes industrielles du Nord, sans cesse menacées d'un danger analogue. Les ouvriers qui se mettent en grève ont une tendance naturelle, mais fâcheuse, à ne voir qu'eux et leurs patrons, et à faire abstraction du reste du monde : ils ne songent pas assez que, lorsqu'ils interrompent leur travail, ils donnent à leurs concurrents une avance redoutable, dont ceux-ci profitent aussitôt. L'exemple de Marseille et de Gênes est une démonstration frappante de cette vérité ; il était bon de le donner à Roubaix. Mais M. Thierry ne s'en est pas tenu là, et la seconde partie de son discours a été consacrée aux questions politiques du moment. Par la force des choses, il s'est rencontré sur beaucoup de points avec M. Ribot, qui devait, un moment plus tard, développer les mêmes idées avec l'autorité que lui assurent son grand talent et son passé.

» On ne saurait trop approuver M. Ribot et M. Thierry d'être allés à Roubaix, ni M. Motte de les y avoir appelés. Les voix les plus éloquentes du parti progressiste, malgré l'utilité et quelquefois l'efficacité de leur intervention dans les débats parlementaires, gagnent encore à être entendues au dehors. La Chambre actuelle est agonisante : l'intérêt véritable n'est plus aujourd'hui au Palais-Bourbon. Il faut surtout parler au pays. C'est ce qu'ont fait les radicaux et les socialistes, et leur activité a porté ses fruits.

» Si nous laissons à nos adversaires, a dit M. Ribot, leurs passions trop souvent haineuses, nous devons leur prendre leur discipline, leur énergie, leur ténacité. Le mal des démocraties est que les modérés laissent trop souvent le champ libre aux violents. Un grand parti comme le nôtre doit avoir le courage de ses opinions et parler haut et clair. » Les orateurs modérés l'ont fait sans doute à la Chambre dans ces derniers temps, et M. Ribot a contribué pour beaucoup à leur attitude. Qu'ils aient été battus, peu importe : ils seront vainqueurs demain, s'ils ne se découragent pas. La qualité qu'ils doivent surtout emprunter à leurs adversaires, c'est la ténacité dont a parlé M. Ribot. Il en est une autre dont il a lui-même donné l'exemple dans une vie politique déjà longue, nous voulons parler de la fidélité aux mêmes opinions. Il a pu rappeler qu'à vingt ans de distance il a défendu avec la même fermeté qu'autrefois la liberté de l'enseignement, sans rien abandonner des droits de l'Etat. Il a rappelé aussi la part qu'il avait prise, en 1884, à la discussion et au vote de la loi sur les Syndicats professionnels. Que les ouvriers et les patrons s'organisent dans la liberté pour défendre leurs intérêts, il l'approuve, il le veut, il a contribué à en fournir le moyen. Mais les syndicats obligatoires, ayant pour objet d'imposer la grève obligatoire aux ouvriers qui préfèrent travailler, et l'arbitrage obligatoire aux ouvriers et aux patrons qui le repoussent également, voilà ce qu'il repousse et condamne lui-même, comme une œuvre de tyrannie et non plus de liberté. En ce qui concerne les retraites ouvrières, il est de ceux qui croient qu'il y avait quelque chose à faire, mais que ce n'est pas ce qu'on a proposé, et il n'a pas eu de peine à énoncer une fois de plus les lacunes, les défauts et, sur tant de points qu'elle prétend régler, l'inefficacité de la loi en discussion. Quelle est la source commune d'où découlent tant d'erreurs, de fautes, de déceptions et de maux ? C'est le manque de sincérité. « L'approche des élections, a dit M. Ribot, a fait sortir de l'oubli où il sommeillait l'impôt sur le revenu. La majorité radicale et socialiste de la Commission du budget nous donne le spectacle amusant de ses variations, partagée qu'elle est entre le désir de faire une manifestation et la crainte d'être prise au mot. C'est l'honneur du parti progressiste et libéral de ne pas se prêter à ces tactiques et de dire la vérité au pays. Cette politique est, dans un pays de bon sens comme la France, non seulement la plus honnête, mais aussi la plus habile. »

» Nous le croyons fermement. La faiblesse des progressistes et des modérés n'est pas dans leurs doctrines : elle a été trop souvent dans l'espèce de négligence qu'ils ont mise à les soutenir. Tandis que les radicaux étaient hier toujours sur la brèche, comme les socialistes y sont aujourd'hui, ils n'y montaient que de temps en temps, pour livrer un brillant combat après lequel ils rentraient sous la tente. Une habitude traditionnelle, et en quelque sorte historique, les portait à se fier au gouvernement du soin de représenter leurs idées et de défendre leurs intérêts : ils lui apportaient un concours intermittent, et cela suffisait. L'événement les a-t-il enfin réveillés de cette demi-torpeur ? Le gouvernement, aujourd'hui, est avec leurs adversaires, et ils ne doivent plus compter que sur eux-mêmes. Qu'ils se défendent donc, et qu'ils attaquent à leur tour. M. Ribot en a donné le bon exemple, et jamais peut-être dans sa carrière politique, il n'a mieux mérité la reconnaissance de ses amis. »

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira, à l'Hôtel de Ville, le vendredi 21 juin, à huit heures et demie très précises du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

Ordre du jour : Ouverture de la session ; nomination d'un secrétaire.

Communications de l'administration. — 1. Compte administratif de l'exercice 1900. — 2. Compte de gestion de l'exercice 1900. — 3. Budget supplémentaire de l'exercice 1901. — 4. Octroi : suppression et remplacement des taxes d'octroi ; réponse aux observations présentées sur la délibération du 12 avril 1901. — 5. Caisses des Ecoles : compte administratif de l'exercice 1900. — 6. Id. ; budget supplémentaire de l'exercice 1901. — 7. Ecole de natation ; exploitation des buvettes : marché. — 8. Impression du rapport administratif pour les années 1900 1901 et 1902 ; marché. — 9. Hospices ; aliénation de rentes ; avis du Conseil municipal. — 10. Id. ; compte administratif de 1900 ; budget additionnel de 1901 ; avis du Conseil municipal. — 11. Taxe mauaire ; états d'exemption ; avis du Conseil municipal. — 12. Foire ; location d'un emplacement à MM. Vinella et Cie, directeurs de cirque ; bail. — 13. Festival des 26 et 27 mai 1901 ; crédit supplémentaire. — 14. Service des eaux ; emplacement du logement du gardien du réservoir de Mons-en-Pévèle ; loyer. — 15. Id. ; indemnité au directeur intérimaire. — 16. Id. ; augmentation du traitement de deux employés. — 17. Id. ; requête de Mme Gossart, propriétaire à Marchiennes ; demande en autorisation de plaider. — 18. Bâtiments communaux ; Postes et Télégraphes ; agrandissement du Bureau central ; réception définitive des travaux. — 19. Id. ; construction d'une maison pontière au quai de Marseille ; réception définitive des travaux. — 20. Voirie municipale ; rue de Beaumont ; redressement ; réception définitive. — 21. Id. ; rue de Gênes ; mise en état de viabilité ; réception définitive. — 22. Id. ; avenue Cordonnier ; mise en état de viabilité ; réception définitive. — 23. Id. ; rue Jouffroy ; mise en état de viabilité de la partie comprise entre le boulevard de Reims et le chemin n° 9 ; réception définitive. — 24. Id. ; rue Nabuchodonosor ; mise en état de viabilité ; réception définitive. — 25. Id. ; enlèvement des immondices ; réparation du bateau « La jeune Clara » ; marché de gré à gré. — 26. Id. ; Festival des 26 et 27 mai ; marché de gré à gré pour fournitures et travaux divers. — 27. Id. ; Parc de Barbieux ; débouché de la rue Marceau ; demande de M. le Maire de Croix, relative au pavage. — 28. Id. ; Tramways ; extension du réseau ; lettre de MM. les Maires d'Hem, de Lannoy et de Touffiers ; communication. — 29. Id. ; Service vicinal ; budget pour 1902. — 30. Id. ; rue de Leers ; chemin d'intérêt commun n° 142 ; restauration ; projet. — 31. Id. ; mendacons ; réclamation de M. H. Lepers, autorisation d'ester en justice. — 32. Secours et subsides ; annulation d'une délibération du Conseil municipal ; communication d'un arrêté de M. le Préfet du Nord. — 33. Id. ; demande de la société de secours mutuels « La Mutuelle Nadaud ». — 34. Soutiens de famille ; militaires en activité de service demandant à être renvoyés dans leurs foyers ; avis du Conseil municipal. — 35. Id. ; réservistes demandant à être dispensés de leur période d'exercices ; avis du Conseil municipal.

—— Rapports des Commissions. — 1. Bâtiments municipaux ; école de natation ; règlement de compte de mitoyenneté avec M. J. Legrand (M. H. Hespel). — 2. Id. ; Postes et Télégraphes ; agrandissement du Bureau central ; règlement de compte de mitoyenneté avec M. Henri Jeu (M. H. Hespel). — 3. Voirie municipale ; alignements ; acquisition d'un terrain situé front au chemin d'intérêt commun n° 112 (M. Hespel). — 4. Id. ; alignements ; acquisition d'un terrain situé front au chemin d'intérêt commun n° 148 (M. Hespel). — 5. Id. ; alignements ; acquisition de terrain à incorporer à la voie urbaine (M. Morel). — 6. Id. ; enlèvement des immondices ; entretien du matériel roulant ; mise en adjudication (M. Denève). — 7. Id. ; enlèvement des immondices ; exercice 1900 ; crédit supplémentaire (M. Wattremez). — 8. Id. ; enseignement ; écoles de garçons de la rue Delezenne et de la rue Pierre-de-Roubaix ; école élémentaire annexée à l'Institut Sévigné ; création de postes d'adjointe et d'adjoints (M. H. Thérin). — 9. Secours et subsides ; demande de la Fédération des Associations des anciens élèves des écoles de Roubaix pour l'organisation d'une fête à l'ancien Collège (M. H. Thérin). — 10. Id. ; demandes du Comité de la souscription nationale au monument des Anciens-Lorrains à Paris et du Comité d'érection d'une statue à Paul de Kock (M. H. Wattremez). — 11. Id. ; demande de la société de gymnastique l'« Ancienne » (M. H. Thérin). — 12. Police ; exécution de la loi du 27 mai 1885 sur l'interdiction de séjour ; révision de la liste des localités interdites aux récidivistes. (M. A. Carpentier). — 13. Dons et legs ; legs fait à la ville de Roubaix par M. le docteur Philippart ; autorisation d'accepter ; avis du Conseil municipal. (M. Vandeputte). — 14. Vœux ; communication du Conseil municipal de Vierzon au sujet du projet de loi tendant à réglementer la taxe du psin. (M. Bailleul).

LES FUNERAILLES DE M. CHARLES DHALLUIN, ANCIEN PRESIDENT DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES. — Lundi matin, à dix heures, ont eu lieu, en l'église Notre-Dame, les funérailles de M. Charles Dhalluin, membre du Conseil de fabrique de la paroisse Notre-Dame, ancien président du Conseil des Prud'hommes, ancien vice-président du Bureau de bienfaisance.

La levée du corps a été faite au domicile du défunt, rue des Lignes, par M. le chanoine Evrard, doyen de la paroisse, entouré d'un nombreux clergé.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Alexandre Vernier, Louis Derville, Louis Dubar, membres du Conseil de fabrique de Notre-Dame, Georges Motte, président du Conseil des Prud'hommes ; Cyrille Caquant, vice-président du Bureau de bienfaisance, et L. Derreumaux, ami du défunt.

Une double rangée d'orphelines formaient la haie sur les côtés du corbillard. Une nombreuse assistance suivait la famille.

LES EXAMENS DU CERTIFICAT D'ETUDES ont eu lieu lundi, à l'école de la rue Archimède, pour les garçons du canton-Nord. Sur 257 candidats inscrits, 253 se sont présentés ; 233 ont été déclarés admissibles et 218 admis définitivement.

Les prix départementaux ont été attribués aux élèves dont les noms suivent :

1. Tacoen Florimond, de l'école de la rue Saint-Vincent de Paul ; 2. Bondt Clovis, école du boulevard d'Halluin ; 3. Dubart Jules, école de la rue Ternaux.

UNE AFFICHE a été placardée lundi, à Roubaix. Elle porte comme titre : Lettre ouverte à MM. les propriétaires des voitures de luxe et émane du «Syndicat des loueurs de voitures de Roubaix». C'est une protestation contre le prêt des voitures de luxe.

Voici le passage essentiel de cette affiche :

« Il est certain que, votre matériel vous appartenant, vous en usez comme bon vous semble, et nous ne vous dénions pas le droit de vous servir de vos équipages pour les besoins de votre famille. Ce contre quoi nous protestons, c'est sur l'abus que font vos cochers, pour des noces, visites, baptêmes, etc., sous prétexte de faire plaisir à des amis ou simplement des connaissances, mais dans le but de se faire de gros bénéfices à notre détriment. Vous ne devez pas ignorer que lorsque vos cochers se servent de votre voiture, soi-disant à titre gracieux, ils exigent un pourboire de 5 ou 15 francs suivant le genre de voitures dont ils disposent. Certains domestiques possèdent même un blanc-seing qui leur permet de louer la voiture de leur maître à n'importe qui et en n'importe quelle occasion ; en agissant ainsi, ils nous prennent notre travail, et nous font une concurrence aussi déloyale qu'illégale, attendu qu'ils ne sont ni patentés, ni installés pour faire notre métier et qu'ils n'ont aucun frais à supporter. »

UNE REUNION EXTRAORDINAIRE DES SAUVETEURS DU NORD aura lieu au Café Pandore, rue Pauvrée, dimanche prochain, 23 juin. L'ordre du jour est le suivant : Election du vice-trésorier ; communications importantes.

AU CERCLE POLYGLOTTE. — La conférence qu'a donnée, dans la salle du Cercle polyglotte, M. Parke, a été l'une des plus intéressantes de la saison. M. Parke a parlé en anglais de Dickens, il a

DERNIÈRE HEURE

3e ÉDITION (De nos correspondants et par fil spécial) 3e ÉDITION

LE PRIX NATIONAL DE SCULPTURE AU SALON

Paris, 17 juin. — Le Conseil supérieur des Beaux-Arts, réuni aujourd'hui, sous la présidence de M. Leygues, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a décerné le prix national à l'occasion du salon de 1901, à M. Jean Boucher, sculpteur.

LE MAINTIEN DE M. LUTAUD, PREFET D'ALGER

Paris, 17 juin. — La *Presse* dit avoir recueilli à bonne source des renseignements sur la conférence qui a eu lieu hier entre M. Waldeck-Rousseau et le nouveau gouverneur de l'Algérie, M. Revoil. Conformément aux déclarations qu'il a faites à la Chambre, M. Waldeck-Rousseau a affirmé sa volonté de maintenir M. Lutaud en Algérie et sur ce point M. Revoil a, paraît-il, acquiescé volontiers aux intentions de M. le président du Conseil.

LE GOUVERNEUR D'ALGERIE

Paris, 17 juin. — L'*Événement*, auquel nous laissons la responsabilité de son information dit que l'acceptation de M. Revoil aux fonctions de gouverneur général d'Algérie, ne serait pas aussi définitive qu'on l'a cru. Il ne partagerait pas entièrement, paraît-il, les vues du Président du Conseil au sujet de l'accomplissement de sa nouvelle mission.

UN DRAME CONJUGAL A PARIS

Paris, 17 juin. — A la suite d'une discussion avec sa femme, un nommé Ferrari, cordonnier, lui a tiré trois coups de revolver. Elle est morte aussitôt. Ferrari s'est ensuite lardé le ventre à coups de tranchet et enfin s'est logé une balle dans la tête. Il est mort quelques instants après.

LES INCIDENTS DE LA CONFERENCE PIOU A SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 17 juin. — Ce soir ont eu lieu devant le tribunal correctionnel les débats du procès relatif aux incidents qui se produisirent lors des réunions organisées au Prado, par M. Piou, député de la Haute-Garonne, M. Simon et M. Coutant, de la *Patrie française*, à la salle Hivert, le 31 mai.

Trois des manifestants socialistes ont été condamnés à des peines variant d'un mois à 40 jours de prison. Un quatrième qui avait tiré un coup de révolver, à la suite de la réunion Coutant, a été condamné à 25 francs d'amende.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS A ORLEANS

Orléans, 17 juin. — M. Baudin, ministre des travaux publics et M. Mougeod, sous-secrétaire des postes et télégraphes ont inauguré cette après-midi, le premier, la Chambre de commerce, le second l'Hôtel des postes. Ils ont visité ensemble l'Hôtel-Dieu et ont remis des médailles à deux sœurs de charité et un médecin de l'hôpital.

Le ministre a présidé le Congrès de la Loire navigable. Un banquet a eu lieu le soir où plusieurs discours ont été prononcés.

LA GUERRE ANGLAISE CONTRE LES SOMALIS UN COMBAT SANGLANT

Londres, 17 juin. — Le Foreign Office communique le télégramme suivant, de la côte des Somalis :

« Des nouvelles reçues de Birao annoncent que des Somalis, au nombre de 500 cavaliers et 1.500 fantassins, ont attaqué le camp de Somala par deux fois. Ces deux attaques ont été repoussées. Le camp fut attaqué de nouveau le lendemain avec des renforts. Les Anglais ont repoussé cette nouvelle attaque. Les Somalis ont perdu de 4 à 500 hommes et ont laissé 141 cadavres en dehors du camp. Du côté des Anglais il y a eu 10 morts et 9 blessés.

GREVE D'UN NOUVEAU GENRE

Rio-de-Janeirio, 17 juin. — La Compagnie des tramways de San Christovaro ayant augmenté ses prix, la foule a protesté et incendié six tramways.

LES AFFAIRES DE CHINE
L'EVACUATION DU PETCHILI

Pékin, 17 juin. — C'est à partir du 25 juillet qu'une des deux brigades françaises évacuera la province du Petchili.

UN ANNIVERSAIRE

Tien-Tsin, 17 juin. — Aujourd'hui, jour anniversaire du commencement du siège, les dames européennes sont allées décorer les tombes des soldats de toutes les nations, tués dans les combats de la défensive.

LA GUERRE DU TRANSVAAL

Une grande bataille à Winburg. — Pertes anglaises importantes. — Un détachement entier fait prisonnier.

Capetown, 16 juin. — Le télégraphe officieux a passé sous silence une grande bataille qui a eu lieu, le 11 juin, près de Winburg, au nord de Bloemfontein. Les Anglais auraient subi des pertes énormes. Tout un détachement du 4e régiment de South-Staffordshire aurait été fait prisonnier.

Winburg n'est pas très éloigné de Reitz, où le fameux général Dewet a eu le 6 mai, un engagement avec les Anglais.

DANS LA COLONIE DU CAP

Le Cap, 17 juin. — Une petite force a attaqué, près de Calvinia, dans la colonie du Cap, un détachement de l'infanterie montée et lui a infligé les pertes suivantes : tués, 2 ; blessés, 2 ; prisonniers, 2.

DERNIERES NOUVELLES REGIONALES

LE CONGRES INTERNATIONAL DES TULLISTES A CALAIS. — Calais, 17 juin. — Les délégués tullistes de Nottingham (Ecosse), Calais, Lyon, Caudry, St-Quentin, et Lille, ont voté, hier, comme on le sait, le règlement constitutif de